

# LANGUES DE FRANCE ET LANGUES RÉGIONALES EN GUYANE

**Bilan au 7 décembre 2015**

## **10 Créoles (dont 5 "Langues de France") :**

Créoles à base lexicale anglaise :

- nengee (regroupant l'aluku, le ndyuka et le pamaka) Langues de France
- sranan tongo (créole surinamien)

Créole à base lexicale anglo-portugaise :

- saamaka Langue de France

Créoles à base lexicale française :

- créole guyanais, Langue de France
- créole haïtien,
- créoles antillais (martiniquais, guadeloupéen, sainte-lucien, etc.).

## **6 langues amérindiennes (toutes "Langues de France")**

Famille caribe :

- kali'na, Langue de France
- wayana, Langue de France
- apalaï

Famille arawak :

- parikwaki (palikur), Langue de France
- lokono (arawak), Langue de France

Famille tupi-guarani :

- wayãpi, Langue de France
- teko (anciennement émerillon) Langue de France

## **1 langue asiatique (reconnue comme "Langue de France") :**

- hmong Langue de France

### Notes complémentaires :

- La liste ci-dessus présente 17 langues parlées en Guyane dont :
  - 12 langues reconnues "Langues de France" : créole guyanais, aluku, ndyuka, pamaka, saamaka, kali'na, wayana, parikwaki, lokono, wayãpi, teko, hmong.
  - 5 autres langues parlées en Guyane : sranan tongo (créole du Surinam, parlé aux côtés des créoles nenge et saamaka en particulier sur le cours inférieur du Maroni), créole haïtien, créole martiniquais, créole guadeloupéen, créole sainte-lucien, apalaï (langue amérindienne transfrontalière Brésil-Guyane).

- 1 langue est, en plus, "langue régionale" au sens académique du terme : le créole guyanais, dans le cadre du dispositif LCR (Langues et cultures régionales), mis en œuvre en Guyane depuis 1986. Il prévoit un enseignement de 1 à 3 heures hebdomadaires dans plus de 300 classes. Le créole guyanais est aussi enseigné dans le second degré et peut être choisi en option au baccalauréat. Trois filières de formation : licence et maîtrise de Langues et cultures régionales à l'Université de Guyane et CAPES de créole.
- Le dispositif des ILM (Intervenants en langue maternelle) a été créé en 1998 sous la dénomination « Médiateurs bilingues et culturels». Il fait intervenir actuellement 45 médiateurs dispensant des cours à 2 500 enfants dans 11 langues de Guyane dont 10 "Langues de France" et le portugais brésilien. Deux des 12 "Langues de France" ne sont pas concernées : le créole guyanais (non menacé et proche du français) et l'arawak (pour lequel on ne compte désormais plus que des locuteurs adultes).

Nicolas Ruppli

Thomas Mouzard

Référent langues de France

Référent patrimoine immatériel et  
ethnologie